

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 18

Offre de formation 2022-2023

Demande de création de DIU

*DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires –
entrée dans le métier »*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 21 juin 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création, à la rentrée 2022-2023, du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier (en alternance à mi-temps en établissement) »**

- **Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)**
- **Parcours « Second degré » (professeur de collège et de lycée)**
- **Parcours « Encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)**

Composante de rattachement : Inspé

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Demande de création d'un DIU
Maquette DIU-FS-cadrage national*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

Document annexé au cadrage national étudié lors de la Commission de la Pédagogie du 30 mai 2022

I. Identification de la demande

1. **Composante de rattachement** : INSPE

2. **Intitulé du diplôme** : DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ». Le diplôme comprend 3 parcours :

- 1^{er} degré
- 2nd degré
- Encadrement éducatif

3. **Responsable(s) de la formation (nom, prénom, grade, discipline)** :

- Référent DIU : Lucie CORBIN
- Responsable parcours 1er degré : Céline CARIMANTRAN
- Responsable parcours 2nd degré et CPE : Julien MUGNIER

4. **Responsable(s) scolarité/ secrétariat/ gestion administrative formation** : Service formation INSPE

5. **Date mise en place de la formation** : Rentrée 2022

6. **Evolution de la formation**

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

Sans objet : la formation est mise en œuvre via un cadrage national validé par la DGESCO, la DGRH et la DGESIP.

7. **Cycle**

- 1 (Bac+1 à bac+3) 2 (Bac+4 à bac+5) 3 (>à bac+5)

Sans objet. Le public accueilli couvre la totalité des cycles

8. **Niveaux d'entrée et de sortie** :

Sans objet. Le public est déterminé en fonction de la réussite aux concours d'accès aux métiers de l'enseignements et CPE (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, etc.).

9. **Secteur disciplinaire (se reporter à la liste en annexe)** :

Tous. Le diplôme accueille un public de fonctionnaires stagiaires n'ayant pas suivi et obtenu de master MEEF pendant leur scolarité, composé d'enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré, susceptibles d'enseigner dans toutes les disciplines, mais également de CPE.

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

10. Localisation des enseignements

1 ^{er} degré	2 nd degré
Site Inspé Dijon	Campus Dijon
Site Inspé Auxerre	Site Inspé Dijon
Site Inspé Mâcon	Site Chabot-Charny
Site Inspé Nevers	Site Inspé Chalon sur Saône

II. Résumé du projet

Voir document de cadrage national - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement).

III. Description générale du projet

1. Objectifs de la formation

L'arrêté du 4 février 20221 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.

La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires.

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).

En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

2. Situation dans la carte régionale des formations :

Le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » est dispensé par l'ensemble des Instituts Nationaux du Professorat et de l'Education.

IV. Publics visés

Les effectifs du DIU correspondent aux effectifs de fonctionnaires-stagiaires fixés par le Ministère de l'Education nationale. A titre indicatif, les effectifs attendus par parcours pour 2022-2023

1 ^{er} degré	2 nd degré	Encadrement éducatif
Côte d'Or : 32 Nièvre : 12 Saône-et-Loire : 30 Yonne : 16 Total bourgogne : 90	147 (toutes disciplines confondues)	7

1. Publics visés

Accès de droit pour les fonctionnaires stagiaires lauréats du concours de recrutement non-titulaires d'un Master MEEF durant leur année de stage qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires.

2. Pré-requis

SANS OBJET

3. Commission de sélection

SANS OBJET

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

V. Organisation de la formation

1. Parcours 1^{er} degré, Professeurs des écoles

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	TOTAL	M3C	Attendus de fin de formation selon le référentiel			
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	connaissance du contexte institutionnel compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives + socle	8			26	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier			
		Comprendre et enseigner les valeurs républicaines Agir en éducateur responsable (études de cas)		6	8			Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination			
		Egalité filles garçons	4					Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité			
	COMMUNIQUER	Usage responsable d'internet et Numérique éducatif + esprit critique		6	8	20	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement			
		Communication respectueuse et efficace			6			Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes			
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	Français		22	8	140	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés			
		Maths		24							
		Histoire-Géographie et EMC		12	4						
		Sciences : SVT et SPT		4	12						
		EPS		12							
	PLANIFIER et SEQUENCER	Langues			12					Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	
		Arts plastiques			12						
		Education musicale			12						
	EVALUER	Spécificités de l'école maternelle			6					Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : > mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; > déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés > analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter	
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	Psychologie du développement et des apprentissages	12						32	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action. Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
		Inclusion des élèves			12						
		Gestion de classe et double niveau			8						
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	Présentation du Travail réflexif			2		14	Travail réflexif (écrit et oral)	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens) Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité			
	Suivi individuel du TNR				2						
	ARP				6						
	Suivi individuel de stage				4						
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	A décliner selon les partenariats départementaux : Journée des partenaires				18	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier			
	COOPERER	Eveil O Gout			18				Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école		
USEP						Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs					
CANOPE											
Formation DSDEN etc.											
			24	168	58	250					

2. Parcours 2nd degré, Professeurs collège-lycée

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	TOTAL	M3C	Attendus de fin de formation selon le référentiel	
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	Connaissance du système éducatif et Socle commun de connaissances et de compétences	9			28	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement	
		Laïcité et valeurs de la République	4	6	3				
		Egalité filles-garçons (cf. Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire concernant la laïcité et les valeurs de la République)	6						
	COMMUNIQUER	CVCL			9	30	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles	
Numérique éducatif + Certification numérique volet "INSPE" (cf. CRCNE) dont Journée CLEMI	9	9	3						
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS**	Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale				90	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	
	PLANIFIER et SEQUENCER**	Animation et gestion d'un groupe d'élèves		90					
	EVALUER**	Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage							
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES		Psycho de l'ado et psycho des apprentissages	15			45	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action. Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation . Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
			Scolarisation inclusive des EBEP cf. Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux conte	6	6				
			Accompagner le parcours de l'élève		12				
			Gestion de classe		6				
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		Travail réflexif cadre (CM)	2			20	Travail réflexif écrit	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens) Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
			Préparation et analyse de stage (suivi stage + TSNR + Portfolio) => 4x2h			8			
			ARP			6			
suivi individuel TSNR					1				
suivi individuel de stage (bilan en période 1 + 1 visite conjointe en période 2)					2				
si procédure d'aide : 1 visite de l'INSPE (1hTP par étudiant) + 1 autre d'un chargé de mission					(+1)				
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	PAF et/ou parcours magistère hybride et/ou Inspecteur		18		36	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	
		Journée des pratiques innovantes		6					
	COOPERER	Journée des partenaires		6					
		Journée PREAC		6					
		Etc.							
		* Ces heures sont déclinées par discipline. Selon les effectifs et la pertinence, une partie des 90 heures peut être mutualisée avec les enseignements du master MEEF. Les heures spécifiques, pour chaque discipline, ne peuvent dépasser 30h pour 1 étudiant, 60h pour 2 à 7 étudiants et 90h à partir de 8 étudiants ** pour les PLP les 90h sont réparties en 36h disciplinaires (multipliées par le nombre de disciplines) + 54h interdisciplinaires	51	165	32	248			

3. Parcours Encadrement éducatif

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Eléments consitutifs	CM	TD	TP	TOTAL	M3C	Attendus de fin de formation selon le référentiel		
BLOC A Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	Connaissance du système éducatif + Socle	9			28	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Connaître le contexte institutionnel Comprendre l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives S'approprier le référentiel de compétences et les textes qui fondent les missions du métier, du socle CCCC Inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission Comprendre et s'approprier la fonction singulière de CPE et les enjeux de Vie Scolaire Organiser et animer l'équipe de vie scolaire		
		Laïcité et valeurs de la République	4	6	3					
		Egalité filles-garçons (cf. Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire concernant la laïcité et les valeurs de la République)	6							
	COMMUNIQUER	CVCL			9	30	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	maîtriser les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2) s'approprier la communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée adopter une attitude favorable à l'écoute et à des échanges respectueux avec son (ses) interlocuteur(s) mobiliser de manière efficace les démarches et techniques d'entretien, réunion, régulation, médiation.		
Numérique éducatif + Certification numérique volet "inspe" (cf.CRCNE) dont Journée CLEMI 6 h		9	9	3						
BLOC B Le CPE, praticien réflexif, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	CONCEVOIR OU ANIMER*	Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale				90	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Maîtriser les connaissances en sciences humaines et sociales Analyser les stratégies et les modalités possibles d'actions éducatives Concevoir collectivement une action éducative Contribuer à élaborer un projet éducatif et à l'évaluer		
	PRENDRE EN CHARGE (individuellement et collectivement)*		Animation et gestion d'un groupe d'élèves		90					S'approprier les outils de suivi des élèves Mettre en oeuvre les conditions efficaces de suivi des élèves Faire un usage éducatif et rigoureux du règlement Contribuer à un climat serein et à la qualité du cadre de vie et d'étude Construire collectivement des actions de prévention
	EVALUER*		Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage							
	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	Psycho de l'ado et psycho des apprentissages	15			45	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	S'approprier les principes et modalités d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers Tenir compte des composantes cognitive, affective et relationnelle dans les apprentissages Prévoir des stratégies éducatives qui favorisent la persévérance scolaire et l'estime de soi Maîtriser les principes, postures et gestes professionnels favorisant une posture d'autorité Accompagner les élèves dans la construction de leur parcours		
		Scolarisation inclusive des EBEP cf. Arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charge	6	6						
		Accompagner le parcours de l'élève		12						
Gestion de classe			6							
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	Travail réflexif cadre (CM)	2			20	Travail réflexif écrit	Mobiliser les travaux des recherches permettant de questionner et d'améliorer la pratique professionnelle Analyser, individuellement et collectivement, sa pratique et l'ajuster en vue de la rendre plus efficace			
	Préparation et analyse de stage (suivi stage + TSNR + Portfolio) => 4x2h			8						
	ARP			6						
	suivi individuel TSNR			1						
	suivi individuel de stage (bilan en période 1 + 1 visite conjointe en période 2)			2						
	si procédure d'aide : 1 visite de l'INSPE (1hTP par étudiant) + 1 autre d'un chargé de mission			(+1)						
BLOC C Le CPE, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	PAF et/ou parcours magistère hybride et/ou Inspecteur		18		36	Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s)...)	Identifier et planifier les besoins d'apprentissage professionnel (SST, CPS, etc.) Exercer sa créativité, explorer et exploiter les ressources de formation de son environnement		
		Journée des pratiques innovantes		6						
	COOPERER	Journée des partenaires		6						
		Journée PREAC		6						
		Etc.								
		* Ces heures sont déclinées par discipline. Selon les effectifs et la pertinence, une partie des 90 heures peut être mutualisée avec les enseignements du master MEEF. Les heures spécifiques, pour chaque discipline, ne peuvent dépasser 30h pour 1 étudiant, 60h pour 2 à 7 étudiants et 90h à partir de 8 étudiants dans la discipline.	51	165	32	248				

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

VI. Equipe pédagogique

1. Enseignants de l'université de Bourgogne

Enseignants et enseignants chercheurs du département MEEF de l'INSPE de Bourgogne

2. Professionnels

- FA
- PEMF
- AFA
- Partenaires de l'Ecole
- Etc.

VII. Evaluation

L'évaluation s'effectue par compétence :

- Implication de l'apprenant (assiduité, participation, évaluation(s) formative(s)...))
- Travail réflexif (écrit ou écrit plus oral selon les parcours)

CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

<p>Brève présentation :</p>	<p>Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).</p> <p>En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.</p> <p>Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.</p>
<p>Motivation de votre demande et contexte :</p>	<p>L'arrêté du 4 février 2022¹ modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.</p> <p>La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>
<p>Liste des activités visées par le diplôme :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours « premier degré » (professeur des écoles) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

	<ul style="list-style-type: none"> - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle <ul style="list-style-type: none"> • Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPL (collectivité territoriale, associations...) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle <ul style="list-style-type: none"> • Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...) - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
<p>Liste des compétences attestées :</p>	<p>La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)². 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.</p>
<p>Contenus</p>	<p>Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.</p>

² https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

	<p>L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.</p> <p>De plus, elle comprend une formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la laïcité et aux valeurs de la République ; - à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; - à l'égalité filles-garçons ; - au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.</p>
--	--

Partenariats

INSPE	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPÉ d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPÉ de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPÉ de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPÉ de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPÉ de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPÉ Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPÉ Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPÉ Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPÉ de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPÉ de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)
INSPÉ de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPÉ de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPÉ de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion - CUFR de Mayotte (<i>partenaire</i>)
INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPÉ de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPÉ de Lorraine	Université de Lorraine
INSPÉ de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne (<i>partenaires</i>)
INSPÉ de Martinique	Université des Antilles (UA)

INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes (<i>en discussion</i>)
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon (<i>sous condition de validation du CAC</i>)
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbone, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université (<i>partenaire</i>)
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université D'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	<ul style="list-style-type: none"> - Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPE	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

2- Modalités d'évaluation des usagers

Objet d'évaluation	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
---------------------------	---

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	Bloc 2. Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	Bloc 3. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
Professeurs documentalistes		Les 4 compétences suivantes s'ajoutent aux cinq compétences P1 à P5 : D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination ;
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

Attendus en fin de formation

• « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none">· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

• « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

- « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)